



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
PAS-DE-CALAIS

Flandre Opale Habitat 
Groupe ActionLogement

07/07/2022

Flandre Opale Habitat

Mazingarbe, Résidence La Roseraie

Rapport d'étude Hirondelles de fenêtres 1^{er} année de suivi



Sommaire

Historique	2
Résultats de suivi – 1 ^{er} année (2022).....	4
Préconisations pour la suite	9
Conclusion	13

Historique

La Société Flandre Habitat, spécialisée dans le secteur d'activité de la location de logements souhaitait effectuer des travaux lourds dans le cadre d'une réhabilitation énergétique. L'enveloppe des bâtiments étaient et sont impactés sur la Résidence de la Roseraie (rue du Général de Gaulle) située à Mazingarbe. Toutefois, certains des logements de la résidence abritaient et abritent encore aujourd'hui, un certain nombre de nids d'Hirondelles de fenêtre, espèce strictement protégée par la loi à l'échelle européenne.

Flandre Opale Habitat ayant déjà travaillé avec la LPO Pas-de-Calais sur une thématique similaire, la société nous a contacté afin d'être accompagnée dans les démarches à suivre.

- **12 mars 2021** : La société, par l'intermédiaire de Madame DOMITILE Magali, chargée d'opérations, prend contact avec la LPO 62.
- **16 mars 2021** : Un plan de repérage ainsi qu'un recensement des nids naturels est envoyé à la LPO62 par la société.
- **2 avril 2021** : Aurélie DELAVAL, salariée de la LPO62, s'est rendue sur place afin d'effectuer un inventaire et à la localisation des nids présents.

Résultats : Un total de 15 nids d'Hirondelles de fenêtre ainsi que 23 traces.

Demande de dérogation effectuée par la société.

- **Avril 2021** : Un dossier de préconisations est transmis à la société Flandre Opale Habitat.
- **7 septembre 2021** : La LPO 62 se rend de nouveau sur place suite à la demande de la société pour une réunion présentant le planning prévisionnel des travaux prévus sur la résidence. Une révision du plan de travaux a été réalisée ce jour.
- **20 septembre 2021** : Obtention de l'arrêté préfectoral portant dérogation aux destructions de nids de l'espèce protégée *Delichon urbicum*, Hirondelle de fenêtre, au bénéfice de la société Flandre Opale Habitat.

30 nichoirs artificiels (soit 15 double-nids) à poser avant le 28 février 2022.

- **Février 2022** : La société nous fait part d'un retard de travaux suite au manque de salariés sur site à cause du Covid. Un délai pour la pose des nichoirs est demandé. La LPO62 en informe la DDTM le 9 février 2022.
- **17 février 2022** : Réponse favorable de la DDTM pour une pose des nichoirs artificiels, au 31 mars 2022, dernier délai.
- **31 mars 2022** : Début de l'installation des nichoirs artificiels.

- **25 mai 2022** : 1^{er} passage effectué par la LPO 62 pour un premier suivi de la colonie.
12 nichoirs artificiels ont été installés sur les 30 demandés dans l'arrêté préfectoral.
- **16 juin 2022** : 2^{ème} passage effectué par la LPO 62 pour un deuxième suivi de la colonie.
12 nichoirs artificiels ont été installés sur les 30 demandés dans l'arrêté préfectoral.
- **5 juillet 2022** : 3^{ème} passage effectué par la LPO 62 pour un troisième suivi de la colonie.
Les 30 nichoirs artificiels ont été installés.

X Calendrier non respecté par la société Flandre Opale Habitat.

Résultats de suivi – 1^{er} année (2022)

De mai à juillet 2022, 3 passages ont été réalisés par la LPO 62. La LPO 62 a également vérifié que les nids artificiels avaient bien été posés selon les préconisations de l'association et l'arrêté préfectoral, avant l'arrivée des Hirondelles de fenêtre.

Sur l'ensemble des 30 nichoirs artificiels préconisés d'installer et demandés dans l'arrêté préfectoral, seuls 12 nichoirs artificiels étaient en place aux dates du 25 mai et 16 juin 2022.

Ci-dessous, un plan localisant les nichoirs installés et les nichoirs non installés :



En l'absence des nids artificiels, les Hirondelles de fenêtre déjà sur place, ont réalisés de nouveaux nids naturels :



À la suite de ce premier inventaire réalisé, un rappel a été effectué par la LPO 62 au bailleur social, sur l'obligation d'installer le restant des nids artificiels. Un nouveau plan d'emplacement des nids artificiels a dû être réalisé par la LPO 62, envoyé le **1er juin 2022** :



Résultats des 3 sessions d'inventaire :

Inventaire du 25 mai 2022 :

	Nombre de nids artificiels posés	Nombre de nids artificiels occupés	Nombre de nids naturels	Nombre de nids naturels occupés	Commentaires
Entrée n°2	5	3	12	7	
Entrée n°4 (rue Charles de Gaulles)	0		5	4	Nids artificiels non installés
Entrée n°6	0		3	1	
Entrée n°45	3	1	1	1	
Entrée n°47	3	1	0		
Entrée n°4 (rue Tassigny)	0		1	1	

Inventaire du 16 juin 2022 :

	Nombre de nids artificiels posés	Nombre de nids artificiels occupés	Nombre de nids naturels	Nombre de nids naturels occupés	Commentaires
Entrée n°2	5	5	20	10	
Entrée n°4 (rue Charles de Gaulles)	0		5	4	Nids artificiels non installés
Entrée n°6	0		3	2	
Entrée n°45	3	1	1	1	
Entrée n°47	3	1	0		
Entrée n°4 (rue Tassigny)	0		1	1	

Inventaire du 5 juillet 2022 :

	Nombre de nids artificiels posés	Nombre de nids artificiels occupés	Nombre de nids naturels	Nombre de nids naturels occupés	Commentaires
Entrée n°2	12	9	20	12	1 nid artificiel à l'envers
Entrée n°4 (rue Charles de Gaulles)	4	1	7	6	Nids artificiels non installés
Entrée n°6	0		3	3	
Entrée n°45	6	3	0		
Entrée n°47	6	1	0		Deux entrées de nichoirs bouchées
Entrée n°4 (rue Tassigny)	1	0	1	1	

Total des nids disponibles et occupés :

TOTAL Nombre de nids artificiels posés	TOTAL Nombre de nids artificiels occupés	TOTAL Nombre de nids naturels	TOTAL Nombre de nids naturels occupés	Commentaires
29	14	31	22	Bilan positif

61 nids disponibles

36 nids occupés

✓ **Opération positive**

Sur un objectif de 30 nids artificiels pour Hirondelles de fenêtre, 29 ont été posés.

✓ 14 nichoirs artificiels sont occupés

✓ 22 nids naturels sont occupés.

**Néanmoins, 29 nichoirs artificiels ont été installés seulement en juillet.
Seulement 12 d'entre eux étaient posés à la date du 25 mai 2022.**

Préconisations pour la suite

- Un suivi de la fréquentation du site et des nichoirs sera réalisé jusque 2026. Chaque année, 3 passages par an seront réalisés (mai, juin et juillet) suivis d'un rapport annuel rédigé par la LPO Pas-de-Calais.
- A l'occasion des suivis réalisés en 2022, il a été constaté deux problèmes sur le site :

L'un des nichoirs a été posé à l'envers :



Photographie Nid Artificiel posé à l'envers

Il est demandé, à la société Flandre Opale Habitat, de procéder à la bonne mise en place du nichoir situé sur l'entrée 2 de la résidence.

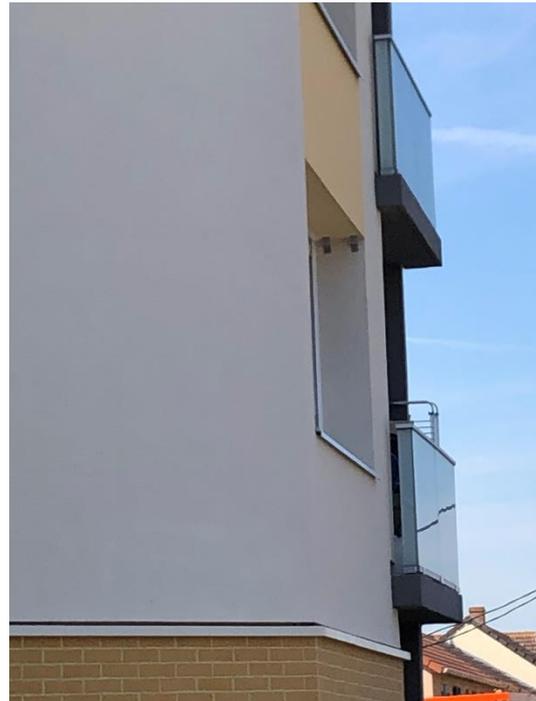
Il semblerait qu'il y ait certains problèmes de cohabitation entre la présence des Hirondelles et les résidents.

Au cours de l'inventaire réalisé en juin 2022, il a été constaté qu'une résidente avait disposé du scotch sur le coin de ses fenêtres afin qu'aucune Hirondelle ne puisse y venir construire un nid (voir la photographie ci-contre).

Nous avons profité de notre passage sur place et la présence de cette dame, pour discuter avec cette dernière.

Elle ne souhaite pas la présence de nids d'Hirondelles sur ses fenêtres, que ce soit des nids naturels ou artificiels, si des planches anti-fientes ne sont pas installées.

Sa requête a été transmise au bailleur.



De plus, lors de l'inventaire réalisé le 5 juillet 2022, certains des nouveaux nids artificiels installés sur les façades entièrement rénovées, ont été bouchés par les résidents afin que les Hirondelles ne puissent y rentrer. Deux entrées de nids sont donc inaccessibles à l'heure actuelle.



La LPO Pas-de-Calais préconise donc de réaliser une action de sensibilisation auprès des résidents et des résidentes afin de les tenir informer de la protection juridique des Hirondelles par la distribution de flyers dans les boîtes aux lettres ou en disposant des affiches de sensibilisation dans les lieux communs.

A ce propos, la société Flandre Opale Habitat, nous a signalé que les nids d'Hirondelles étaient pris en compte à l'état des lieux et présentés aux résidents lors de leur installation.

- Conformément à l'arrêté préfectoral, le bac à boue n'a pas encore été réalisé. Cette réalisation a été discutée avec Madame Domitile. Le bac à boue sera réalisé prochainement par l'entreprise IDVerde.

- L'installation tardive des nids artificiels sur les façades de la Résidence a eu pour conséquence la création de nouveaux nids naturels. Il a été comptabilisé 31 nids naturels, au total.

Ci-dessous quelques photographies de nids d'Hirondelles :



Photographies Nids d'Hirondelles de fenêtre ©M.C. Sergeant

Les travaux sur les entrées 02, 04 (rue Charles De Gaulle et Tassigny), 06 sont de nouveau concernés par des travaux à partir de fin septembre 2022. Les 31 nids comptabilisés en 2022 seront donc détruits.

La société Flandre Opale Habitat est dans l'obligation d'établir une nouvelle demande de dérogation portant atteinte à une espèce protégée ainsi qu'à la dépose des nids artificiels. **En l'absence d'autorisation**, la société Flandre Opale Habitat **ne pourra procéder à la destruction des nids** ainsi qu'à la dépose des nids artificiels.

La LPO Pas-de-Calais préconise l'installation de 62 nichoirs (soit 31 double-nichoirs) avant mars 2023 ainsi que la repose des 30 nichoirs artificiels.

Conclusion

Pour cette première année de suivi de l'occupation des nids d'Hirondelles de fenêtre sur la résidence la Roseraie à Mazingarbe, nous enregistrons un bilan positif malgré une installation tardive de 18 nichoirs artificiels.

Nous notons donc pour cette année, l'occupation de 14 nichoirs artificiels et de 22 nids naturels soit un total de 36 nids occupés sur un ensemble de 61 nids disponibles.

Quelques problèmes de cohabitation sont à prendre en compte pour la suite des opérations notamment par la sensibilisation et l'information des habitants et habitantes afin les tenir au courant de la protection juridique des Hirondelles de fenêtre. Pour garantir une meilleure cohabitation, nous préconisons l'installation de planches anti-fientes.

Les façades de la résidence Roseraie suivies en 2022, feront l'objet de travaux différents à compter de fin septembre 2022. Les nichoirs artificiels déjà installés seront donc impactés ainsi que les 31 nids naturels.

Une demande de dérogation doit être réalisée impérativement par la société Flandre Opale Habitat pour un début de travaux fin septembre.

La LPO Pas-de-Calais accompagnera la société Flandre Opale Habitat pour le suivi des nids jusque 2026 et veillera à la bonne installation de l'ensemble des nichoirs artificiels à compter de la date demandée dans l'arrêté préfectoral.

Suivi et rédaction réalisés par la LPO Pas-de-Calais

1B Place Roger Salengro – BP 80060 Arques

03.21.11.87.26

Rédaction réalisée par :

Marie-Caroline SERGEANT, Chargée d'études et animatrice nature

Relecture assurée par :

Aurélie DELAVAL, Directrice de la LPO Pas-de-Calais